



**CR d'Organisation des
Compétitions Jeunes
Saison 2020 / 2021**



PROCÈS-VERBAL N° 13

Réunion du :	26 OCTOBRE 2020
Président de la CR :	M. Mickaël HERRIAU
Présents :	MM. Hubert BERNARD, Jean-Paul CHERRUAULT, Loïc COTTEREAU, Gabriel GÔ, Bernard GUEDET, Christian GUIBERT, Yannick LE MESLE, Jean-Luc MAR-SOLLIER, Patrick PIOU, Patrick VAUCEL, Vincent GARNIER et Grégoire SORIN, CTR
Assiste :	Mme Nathalie PERROTEL, assistante administrative

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. COUPE GAMBARDELLA – CREDIT AGRICOLE – Saison 2020/2021

- DEPLACEMENT ARBITRE

N° 23197465 – GJ BELLEVIGNY / SEGRE ES – 3^{ème} tour éliminatoire du 24 octobre 2020

La Commission :

- Prend connaissance du mail de l'arbitre officielle de la rencontre informant la Commission qu'elle a été avertie à son arrivée au Stade du report de la rencontre en raison de cas COVID dans l'équipe de Segré et confirme la présence de l'équipe du GJ BELLEVIGNY
- Considère qu'il y a lieu de payer les frais de déplacement de l'arbitre, celle-ci n'ayant pas été prévenue
- Transmet le dossier au Service Comptabilité pour paiement

- MATCHES REPORTEES – 3^{ème} tour éliminatoire des 24 et 25 OCTOBRE 2020

La Commission prend note des matches non joués le 24 OCTOBRE 2020.

1. Match N° 23197465 – GJ BELLEVIGNY / SEGRE ES

La Commission fixe cette rencontre au **DIMANCHE 1^{er} NOVEMBRE 2020 à 10 HEURES 30**

2. Match N° 23197469 – LE LOROUX LANDREAU / LA ROCHE SUR YON ESOFV

La Commission :

- Prend connaissance du report tardif de la rencontre suite à une erreur d'adresse mail du Loroux Landreau pour l'envoi des documents, et du déplacement de La Roche sur Yon ESOFV le 24.10.2020 pour disputer la rencontre
- Informe LE LOROUX LANDREAU que conformément l'Article 6.2 du Règlement de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole, cette rencontre est inversée et se jouera à LA ROCHE SUR YON le **SAMEDI 31 OCTOBRE 2020 à 16 heures**.

- TIRAGE 4^{ème} tour éliminatoire

La Commission prend connaissance des résultats des matches du 3^{ème} tour éliminatoire de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole des 24 et 25 octobre 2020, et en l'absence de réserves, procède à l'ordonnancement des rencontres du 4^{ème} tour en application de l'Article 6.2 du Règlement de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole :

DIMANCHE 1^{er} NOVEMBRE 2020 – 10 HEURES 30

1. LA CHAPELLE DES MARAIS F. / ST NAZAIRE AF
2. CARQUEFOU USJA / LE MANS VILLARET AS
3. ST SEBASTIEN SUR LOIRE FC / BEAUFORT EN VALLEE
4. COULAINES JS / MAYENNE STADE FC
5. GJ ST PERE OCEANE / LE POIRE SUR VIE VF
6. MULSANNE-TELOCHE AS / LE MANS SO MAINE
7. GJ ST FULGENT USBB / FONTENAY LE COMTE VF
8. GJ ARDELAY AND CO / SAUMUR OFC
9. POUZAUGES BOCAGE FC / CHOLET SO
10. BOUPEREMONPROUANT FC / LA ROCHE SUR YON VF

MERCREDI 11 NOVEMBRE 2020 – 15 HEURES

11. GJ BELLEVIGNY **ou** SEGRE ES / REZE FC

12. LE LOROUX LANDREAU **ou** LA ROCHE SUR YON ESOFV / BEAUPREAU CHAP. FC

FINALES REGIONALES : DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2020 à 10 HEURES 30

3. COUPE PAYS DE LA LOIRE U 19 – Saison 2020/2021

- FORFAIT

La Commission prend connaissance du mail du FC SUD SEVRE ET MAINE (581813) du 22.10.2020 informant la commission de son forfait pour le match n° 23273577 : St Hilaire Clisson / Thouaré US du 24 octobre 2020 suite à un problème d'effectif.

- Conformément à l'Annexe 5 des Règlements de la LFPL, inflige une amende de 26 €
- Qualifie THOUARE US pour le 3^{ème} tour éliminatoire de la Coupe des Pays de la Loire U 19

- DEMANDE REPORT MATCH

N° 23272583 – CHATEAUB VOLTIGEURS 1 / LA POMMERAYE POMJ 1 – 2^{ème} tour éliminatoire du 31 OCTOBRE 2020

La Commission :

- Prend connaissance de la demande de la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions du District de Loire Atlantique concernant le report du match de Coupe des Pays de la Loire U 19 du 31 octobre 2020 pour pouvoir fixer un match de championnat départemental U 18 ;
- Rappelle que conformément aux Statuts de la L.F.P.L. donnant pouvoir au Comité de Direction pour statuer sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les Statuts ou règlements, le Comité de Direction a décidé :
 - *que les Coupes Pays de la Loire, à compter du 28 septembre 2020 et pour la saison 2020/2021, ne sont pas prioritaires sur les championnats régionaux et départementaux. Ce dispositif de priorisation vaut également en cas de saturation ou d'utilisation réduite des terrains suite notamment à des arrêtés municipaux.*
- Décide que le match :
 - **N° 23272583 – CHATEAUBRIANT VOLT. 1 / LA POMMERAYE POMJ 1 – 2^{ème} tour éliminatoire, prévu le 31 octobre 2020 est reporté au MERCREDI 11 NOVEMBRE 2020 à 15 heures**

- MATCHES REPORTEES

La Commission prend connaissance de la liste des matches reportés du 24 octobre 2020 et les fixe comme suit :

N° Match	Match	Date initiale	Date à fixer
23273576	TREILLIERES SYMPHO / ST ANDRE DES EAUX	24.10.2020	31.10.2020
23273680	ANDARD BRAIN ES / GUECELARD US	24.10.2020	31.10.2020

Ces rencontres sont fixées à 15 HEURES.

4. COUPE PAYS DE LA LOIRE U 17 – Saison 2020/2021

- MATCH REPORTE

La Commission prend connaissance de la liste des matches reportés du 24 octobre 2020 et les fixe comme suit :

N° Match	Match	Date initiale	Date à fixer
23272891	ST SATURNIN MI FC / LA FERTE BERNARD VS	24.10.2020	31.10.2020

Cette rencontre est fixée à 15 HEURES.

- [DEPLACEMENT ARBITRE](#)

N° 23272877 – GJ TORFOU SEV MOINE / LA ROCHE/YON VF du 24.10.2020 REPORTÉ 11 NOVEMBRE 2020

La Commission :

- Prend connaissance du mail de l'arbitre officiel de la rencontre informant la Commission qu'il a constaté à son arrivée au Stade l'absence des deux équipes
- Rappelle que cette rencontre a été reportée au 11.11.2020 (PV CROC Jeunes du 20.10.2020)
- Considère qu'il y a lieu de payer les frais de déplacement de l'arbitre, le report n'ayant pas été enregistré dans PortailBleu par le Service des Activités Sportives
- Transmet le dossier au Service Comptabilité pour paiement

5. CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES

- [MATCHS REPORTEES](#)

La Commission prend connaissance de la liste des matches reportés le week-end des 24 et 25 octobre 2020 et fixe les dates de report.

Niveau de Compétitions	N° Match	Match	Date initiale	Date à fixer
Régional U 14 – C	22914848	LAVAL STADE MFC / ANGERS SCO	17.10.2020	31.10.2020 – 15 H

- [COUPE PDL U 14 FUTSAL](#)

En raison de la participation de LE MANS SO MAINE à la Coupe Futsal U 14 le Samedi 31 Octobre 2020, le match :

N° 22893106 – CHOLET SO / LE MANS SO MAINE – Championnat Régional U 14 – Groupe A est reporté au **MERCREDI 11 NOVEMBRE 2020 à 15 heures**

- [REPORTS DE MATCHES – PRIORITE MATCHES COUPE GAMBARDELLA](#)

Suite aux reports de matches de Coupe Gambardella-Crédit Agricole au 11 NOVEMBRE 2020 (matches en retard 4^{ème} tour), la Commission reporte les matches de championnat ci-dessous, conformément à l'Article 18 du Règlement des Compétitions Jeunes Masculins :

- Régional 1 U 19 – N° 22890782 : BEAUPREAU CHAP. F / NANTES LA MELLINET du 19.09.2020
⇒ **Date A FIXER**
- Régional 1 U 19 - N° 22890780 : REZE FC / LA ROCHE SUR YON VF du 19.09.2020
⇒ **Date A FIXER**
- Régional 2 U 19 – A – N° 22893246 : LE LOROUX LANDREAU / LA CHATAIGNERAIE AS du 19.09.2020
⇒ En cas d'élimination de LE LOROUX LANDREAU le 01.11.2020 : match le **11.11.2020**
⇒ En cas de qualification pour le 4^{ème} tour de LE LOROUX LANDREAU le 01.11.2020 : **date à fixer**

- [RAPPEL MATCHS REPORTEES](#)

Niveau de Compétitions	N° Match	Match	Date initiale	Date à fixer
Régional 1 U 19	22890782	BEAUPREAU CHAP. F / NANTES LA MELLINET	19.09.2020	A FIXER
Régional 1 U 19	22890780	REZE FC / LA ROCHE SUR YON VF	19.09.2020	A FIXER
Régional 1 U 19	22890787	POUZAUGES PBFC / SAUMUR OFC	26.09.2020	11.11.2020

Régional 1 U 19	22890801	ST SEBASTIEN FC / ANGERS VAILLANTE	10.10.2020	11.11.2020
Régional 2 U 19 – A	22893246	LE LOROUX LANDREAU / LA CHATAIGNERAIE AS	19.09.2020	A FIXER
Régional 2 U 19 - B	22893541	ANGERS Croix Blanche / TIERCE CHEFFES AS	19.09.2020	11.11.2020
Régional 2 U 19 – B	22893542	THOUARE US / TRELAZE FC	19.09.2020	11.11.2020
Régional 2 U 19 - C	22893571	ANGERS SCA / MULSANNE-TELOCHE AS	19.09.2020	11.11.2020
Régional U 18	22891235	LE POIRE SUR VIE VF / LAVAL STADE MFC	03.10.2020	11.11.2020
Régional 1 U 17	22905967	ST NAZAIRE AF / ANGERS SCO	10.10.2020	11.11.2020
Régional 2 U 17 – B	22911365	GJ PAYS CHATEAU GONTIER / ANGERS SCA	19.09.2020	11.11.2020
Régional 2 U 17 – B	22911380	CHOLET SO / SABLE FC	17.10.2020	11.11.2020
Régional 3 U 17 – A	22911392	BEAUPREAU CHAP. FC / BOUAYE FC	19.09.2020	11.11.2020
Régional 3 U 17 - B	22911467	DOUE LA FONTAINE RC / NANTES METALLO SC	19.09.2020	31.10.2020
Régional 3 U 17 – B	22911484	VIGNEUX DE BRETAGNE ES / LA FLECHE RC	18.10.2020	31.10.2020
Régional 3 U 17 – C	22911555	LA FERTE BERNARD VS / LA ROCHE ESO	17.10.2020	11.11.2020
Régional U16 Orange	22891559	LA ROCHE SUR YON VF / CARQUEFOU USJA	03.10.2020	11.11.2020
Régional 1 U 15	22907617	LE POIRE SUR VIE / LAVAL STADE MFC	17.10.2020	11.11.2020
Régional 1 U 15	22907619	ANGERS SCO / ST PHILBERT GD LIEU	17.10.2020	11.11.2020
Régional 2 U 15 – A	22911615	POUZAUGES PBFC / GJ LUCON USMT ESCL	19.09.2020	11.11.2020
Régional 2 U 15 – A	22911625	ANCENIS RCASG / SABLE FC	03.10.2020	11.11.2020
Régional 2 U 15 – A	22911632	SABLE FC / ANGERS VAILLANTE	17.10.2020	21.11.2020
Régional 2 U 15 – B	22911698	NANTES BELLEVUE JSC / CHALLANS FC	03.10.2020	11.11.2020
Régional 3 U 15 – A	22911826	THOUARE US / ANGERS NDC	26.09.2020	11.11.2020
Régional 3 U 15 – A	22911836	STE PAZANNE FC / NANTES LA MELLINET	10.10.2020	11.11.2020
Régional 3 U 15 – A	22911838	SAUMUR OFC / STE PAZANNE FC RETZ	17.10.2020	31.10.2020
Régional 3 U 15 – B	22911909	LES ESSARTS FC / FONTENAY VENDEE	10.10.2020	11.11.2020
Régional 3 U 15 – B	22911484	VIGNEUX DE BRETAGNE ES / LA FLECHE RC	18.10.2020	11.11.2020
Régional U 14 – A	22893106	CHOLET SO / LE MANS SO MAINE	17.10.2020	11.11.2020
Régional U 14 – C	22914848	LAVAL STADE MFC / ANGERS SCO	17.10.2020	31.10.2020
Régional U 14 – C	22914850	SABLE FC / VERTOOU USSA	17.10.2020	11.11.2020

Le Président de la C.R.,

M. HERRIAU.

La Secrétaire de séance,
N. PERROTEL